

DIRECTIVES VISANT L'EXPLOITATION DES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS EN MILIEU FAMILIAL PENDANT LA PÉRIODE DE COVID-19

IMPORTANT : pour les plus récentes informations, consultez www.BSEO.ca

A. NOMBRE D'ENFANTS

- Les services de garde en milieu familial sont exploités avec au plus 5 enfants et doivent respecter les exigences du ministère de l'Éducation visant les fournisseurs de garde d'enfants en milieu familial - <https://www.ontario.ca/fr/page/regles-relatives-la-garde-denfants-loi-sur-la-garde-denfants-et-la-petite-enfance>

B. DÉPISTAGE QUOTIDIEN ET RÉGULIER

À l'arrivée :

- Chaque jour, quand les enfants arrivent, procédez à une vérification de santé routinière pour chaque enfant. Repérez les changements du comportement ou de l'apparence, ou des signes qui peuvent indiquer la maladie :
 - L'enfant qui présente une température égale ou supérieure à 37,8 degrés Celsius ou qui présente des signes ou symptômes de maladie, **doit être exclus du service de garde.**
- Informez-vous du bien-être de tous les membres de la famille à l'arrivée de l'enfant. Les parents/tuteurs devraient subir un dépistage à l'aide de l'[Outil d'autoévaluation](#). Refusez l'accès à **toute personne**, incluant l'enfant d'un parent/tuteur, qui doit s'auto-isoler ou a besoin d'une évaluation médicale.
- Demandez aux parents s'ils ont été avisés de s'auto-isoler (à la maison) à cause d'exposition au travail. Le cas échéant, leurs enfants devront aussi être exclus du service de garde.
- Pendant la journée, surveillez les signes potentiels de maladie.

À NOTER : Si un enfant ou un membre de sa famille ou un membre du personnel présente TOUT signe de maladie, ils ne doivent pas être acceptés au centre de garde d'enfants.

C. GESTION DE CAS DE COVID-19 POTENTIEL

Tous les symptômes positifs détectés lors de l'évaluation de la santé doivent être traités comme étant un cas potentiel de la maladie à COVID- 19, jusqu'à une évaluation faite par le bureau de santé.

- Si un enfant ou un membre du personnel du service de garde présente des signes de maladie, ils doivent être isolés des autres enfants. Il faut communiquer avec les parents de l'enfant malade immédiatement pour qu'ils viennent le chercher.
- Le fournisseur des services de garde doit contacter le bureau de santé pour aviser qu'un enfant ou des enfants de leur centre sont malades.
- Les parents/tuteurs d'un enfant malade doivent recevoir la consigne de contacter le bureau de santé et de suivre les recommandations.
- L'exploitant du service de garde qui soupçonne être atteint de la maladie doit contacter son bureau de santé local et suivre les recommandations.
- Les familles d'enfants exposés à des cas de COVID-19 soupçonnés recevront un appel du bureau de santé leur recommandant de s'auto-isoler et s'autoévaluer à la maison.

D. PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

Nettoyage et désinfection :

- Assurez-vous que tous les jouets utilisés au centre sont fabriqués d'un matériel facile à nettoyer et désinfecter (ex. éviter les jouets en peluche).
- Augmenter la fréquence du nettoyage et de la désinfection des objets, jouets et surfaces souvent touchées. Les surfaces touchées souvent sont plus susceptibles d'être contaminées, incluant les poignées de porte, les interrupteurs de courant, les boutons de chasse d'eau et les dessus de table. Nettoyez-les au moins deux fois par jour.
- Augmenter la fréquence du nettoyage de l'environnement.

E. MESURES POUR PROTÉGER VOTRE SANTÉ

Directives générales :

- Lavez-vous les mains souvent à l'eau savonneuse ou utilisez un désinfectant à base d'alcool pour les mains.
- Éternuez et tousssez dans votre manche.
- Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche.
- Évitez le contact avec les personnes malades.
- Restez à la maison si vous êtes malade et rappelez aux parents qu'ils doivent surveiller la santé de leurs enfants et de les garder à la maison s'ils sont malades.
- Pour les voyages à l'extérieur du Canada, restez à la maison pendant 14 jours et rappelez aux parents de faire de même.

F. RESSOURCES

Affiche

- Ce qu'il faut savoir pour rester en santé avec sa famille
<https://files.ontario.ca/moh-coronavirus-pec-poster-fr-2020-03-09.pdf>

Pour des renseignements détaillés sur le nettoyage des surfaces, veuillez consulter :

- <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/factsheet-covid-19-environmental-cleaning.pdf?la=fr>

Besoin de soins de santé en cas de maladie au COVID-19

- Si vous ne vous sentez pas bien (toux, fièvre, difficultés à respirer), on vous recommande fortement d'aviser votre employeur de votre condition, de vous auto-isoler immédiatement et de demander une évaluation de santé pour la maladie au COVID-19 dès que possible.